



Dégats supposés fait s par mon chien

Par **delagui036**, le **18/04/2021** à **17:55**

Bonjour,

Les terrains et habitations de mon voisin et du mien sont séparés par un grillage, simple torsion, de 1,20 m. Mon voisin, propriétaire de la clôture, à mis des planches en long jusqu'à 1,10 m de hauteur environ et son grillage est de mon côté. Nous avons chacun un chien, lui, un berger allemand **qui aboie en permanence** quand je suis dehors et moi un épagneul breton, ce sont 2 mâles qui ne s'aiment pas. De temps à autre, mon chien énervé par les aboiements sans fin de son "collègue", fonce vers la palissade, tous deux se redressent pour se jauger au-dessus de la clôture de 1,30 m. Mon épagneul est plus petit même debout, mais néanmoins cherche à s'imposer mais ne peut pas atteindre le haut du grillage.

Hier, le voisin m'appelle et me fait remarquer que le dessus de son grillage est plié, accuse mon chien d'en être responsable et demande le remplacement dans le délais d'un mois. Bien sûr, je ne suis pas d'accord :

- déjà, mon chien n'est pas assez grand pour plier des derniers cm du grillage et en fait c'est son chien qui tire les maillons vers chez lui,
- secondo, le grillage a 60 ans, il est bien rouillé et jadis il était caché dans une haie de tuyas arrachée par le précédent propriétaire il y a une dizaine d'années, on peut encore voir des morceaux de tiges collés dans le grillage, il est à moitié pourri et irrécupérable donc à changer.

Merci de me dire ce que vous en pensez.

Par **janus2fr**, le **19/04/2021** à **07:58**

[quote]
et son grillage est de mon côté

[/quote]
Bonjour,

Que voulez-vous dire ici ? La cloture est sur votre terrain ?

Par **delagui036**, le **19/04/2021 à 08:35**

La cloture et sur le terrain du voisin, c'est sa clôture, elle lui appartient...le grillage se met toujours du côté du voisin

Par **marouil**, le **19/04/2021 à 11:09**

"le grillage se met toujours du cote du voisin", 😊 elle est bonne, celle-la, je la ressortirai. C est une realite parallele ou le voisin, c est l autre.

Par **janus2fr**, le **19/04/2021 à 14:15**

[quote]

La cloture et sur le terrain du voisin, c'est sa clôture, elle lui appartient...le grillage se met toujours du côté du voisin

[/quote]

Pas très clair ça...

Par **Louxor_91**, le **19/04/2021 à 17:27**

Bonjour,

du côté du voisin ne veut pas dire chez le voisin !

Par **delagui036**, le **19/04/2021 à 20:39**

Le grillage appartient bien au propriétaire du chien tout en étant de mon côté

J'aimerais bien avoir un avis sur l'exigence de mon voisin de remplacer le grillage dans 1e délais d'un mois.Merci

Par **miyako**, le **19/04/2021 à 21:03**

Bonsoir,

[quote]

Mon voisin, propriétaire de la clôture

secondo, le grillage a 60 ans, il est bien rouillé

[/quote]

Avec un tel grillage ,pas étonnant qu'il plie ,quand on connaît la force d'un berger allemand.Alors qu'un épagneul est quand même moins costaud . Un berger ,c'est au minimum 30/35kgs et très agile il peut sauter haut et sur un grillage en mauvais état le casser et passer de l'autre côté,.Normalement pas agressif si le maître l'a bien éduqué petit.

Avec un tel grillage qui ne vaut rien du tout,vous avez raison de ne pas vous laissez faire,le voisin veut se faire payer un grillage tout neuf et invoque un faux argument .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **beatles**, le **20/04/2021 à 14:25**

Bonjour,

Simple bon sens ou logique.

Si vous plantez des poteaux en limite de votre propriété, le grillage ne peut être posé que du côté de votre propriété sinon il serait posé chez le voisin.

Exemple d'une clôture rustique en fil de fer barbelé posé côté voisin ; ce dernier s'écorche tout en étant chez lui au raz des poteaux !

Qui est responsable ?

dt.

Par **delagui036**, le **20/04/2021 à 14:54**

Bonjour

Je maintiens ce que j'ai dit: dans une clôture avec poteaux et grillage, le grillage doit toujours être mis côté voisin justement pour ne pas que le dit voisin se blesse sur le poteaux (souvent en béton) ou fils de fer servant à accrocher le grillage aux poteaux.

Le fil de fer barbelé se met dans les pâturages où paissent les animaux, pas dans les clôtures des

jardins de ville

Bonne journée

Par **beatles**, le **20/04/2021** à **15:43**

Comment l'on fait lorsque l'on construit en limite de propriété pour pas que le voisin se blesse sur le dangereux mur en parpaings ?

Par **miyako**, le **21/04/2021** à **16:03**

bonjour,

Tout simplement ,on construit un mur lisse côté voisin et surtout solide.Même chose pour un grillage,le côté lisse du grillage doit être côté voisin et il n'est pas interdit de placer un fil de fer barbelé au dessus ,afin de dissuader tout cambrioleur potentiel.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **beatles**, le **21/04/2021** à **19:27**

L'autre côté du grillage il est comment ?

Du béton lissé (autolissant) c'est très difficile à poser, personnellement je préconiserai plutôt du marbre, du granit ou du quartz comme pour les plans de travail.

Pouquoi pas un enduit piscine tant qu'à faire !

En revanche l'idée du barbelé au-dessus est pertinente.

Par **delagui036**, le **21/04/2021** à **21:16**

Merci à tous ceux qui ont participé à cette discussion et en particulier à [miyako](#) qui a répondu plus précisément à ma question

Quant à la pose d'un fil de fer barbelé au-dessus du grillage (en ville), je suis pas sûr que ce soit autorisé...jadis certains jardins étaient entourés de murs sur lesquels on mettait des morceaux de bouteilles cassées, c'était dissuasif pour les chapardeurs mais je pense qu'aujourd'hui c'est strictement interdit.

Bonne soirée à tous